Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1042-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

6.1

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	19 octobre 2022 **Dépôt et signature pour le comité du 26 octobre 2022*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 septembre 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 septembre 2022.

Signataire :

Signature numérique de Serge Villandré
Date : 2022.10.17 14:07:56 -04'00'

_____

Serge Villandré
Directeur général
Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	19 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 septembre 2022.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 820 constituant les commissions du conseil et abrogeant les règlements numéro 718 et 718-1, a été adopté le 16 février 2022.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP).

La commission de la sécurité publique a principalement pour mission d'assurer la sécurité du citoyen et de ses biens. À cet égard, la commission assure le suivi des moyens mis en place en ce qui a trait au service d'urgence (incendie et police). Elle analyse et recommande un plan municipal de sécurité civile. Elle recommande, au besoin, les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique. Elle recommande au conseil les orientations à prendre concernant la circulation et la signalisation routière, le stationnement, les brigadiers scolaires et tout autre sujet se rapportant à sa mission.

Elle est également responsable de demander, de recevoir et de valider la reddition de comptes que le comité technique de circulation est tenu de réaliser mensuellement.

Historique des décisions

21 septembre 2022 – CE-2022-943-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 16 juin 2022.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le Commission de la sécurité publique (CSP) du 15 septembre 2022.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

n/a

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal de la commission du 15 septembre 2022

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Joël Goulet
Date : 2022.10.11 15:38:00 -04'00'

_____ **Date :** _____

Joël Goulet,
Coordonnateur aux affaires publiques et sociales
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

Signature numérique de Jean-François Milot
Date : 2022.10.13 16:17:40 -04'00'

_____ **Date :** _____

Jean-François Milot
Greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Réunion du 15 septembre 2022 à 9 h, à la salle 203, Édifice Louis-Lepage

Membres :
Mme Valérie Doyon, présidente
M. Benoit Ladouceur, vice-président
Mme Anna Guarnieri, conseillère municipale
M. Michel Corbeil, conseiller municipal
Mme Sonia Leblanc, conseillère municipale
M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales, Direction du greffe et des affaires juridiques

Invités :
Mme Hélène Beaudry, attachée politique, Cabinet du maire
Me Alexandra Beaulieu, avocate, Direction du greffe et des affaires juridiques
M. Patrick Bourassa, chargé de projet, circulation et utilités publiques, Direction du génie
M. Marc Brisson, directeur, Direction de la police
M. Mathieu Desilets, directeur-adjoint, Cabinet du maire
Mme Élyse Grondin- De Courval, directrice à la Direction du génie.
M. Sylvain Pelletier, directeur adjoint, Direction de la police
Mme Carole Poirier, directrice, Cabinet du maire

Absents :
M. Sylvain Dufresne, directeur de l'Incendie et coordonnateur municipal à la sécurité civile
M. Darcy L'Italien, conseiller politique, Cabinet du maire
M. Serge Villandré, directeur général à la Direction générale

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 9 h 08. Mme Valérie Doyon, présidente de la commission, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités.

Le vice-président de la CSP, M. Ladouceur, tient à féliciter tous ceux qui ont travaillé à l'organisation de la Fête des pompiers, qui s'est déroulée le 10 septembre 2022 à la caserne numéro 1, au 4900, côte de Terrebonne. L'événement a remporté un immense succès, particulièrement auprès des jeunes familles.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Valérie Doyon donne lecture de l'ordre du jour:

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du procès-verbal du 16 juin 2022;
4. Actions auprès des organismes communautaires / Suivi (M. Brisson);
5. Contrôle de la population animale / Suivi du contrat avec le Berger Blanc inc. (S. Pelletier et A. Beaulieu);
6. Comité amis des animaux / Proposition (V. Doyon);
7. Sécurité autour des parcs et des écoles (V. Doyon);
8. Dépôt des procès-verbaux du CTC du 19 juillet 2022 et du 18 août 2022;
9. Projet pilote des rues à 30 km/h / Suivi (P. Bourassa);
10. Mesures de modération de la vitesse / Suivi des comptages routiers 2022 (P. Bourassa);
11. Sécurité intersection montée Major et route 337;
12. Comité technique de circulation / État de la situation;
13. Divers;

4. Actions auprès des organismes communautaires / Suivi

M. Brisson s'adresse aux membres de la CSP afin de leur faire un suivi sur les différentes actions entreprises par le Service de police auprès des acteurs du milieu communautaire. Il rappelle que ce suivi sera dorénavant effectué à chacune des réunions.

Il informe d'abord que l'organisme Le Vaisseau d'Or (Des Moulins), une ressource alternative en santé mentale, a approché le Service de police afin de prendre part à une vidéo corporative. Le tournage, qui fera notamment référence au partenariat avec les policiers sur le terrain, est prévu le vendredi 7 octobre 2022. M. Brisson mentionne qu'une vidéo similaire avait été réalisée le printemps dernier avec l'organisme Le Néo.

Par ailleurs, l'événement la Nuit des sans-abris aura lieu cette année le samedi 15 octobre 2022. Encore une fois, les policiers de Terrebonne se joindront aux organismes de la région pour cette vigile de solidarité visant à sensibiliser la population à la situation d'itinérance, de pauvreté et de désaffiliation sociale qui touche de plus en plus de citoyens.

Enfin, M. Brisson annonce qu'une entente est intervenue entre le Service de police et le CISSS de Lanaudière pour l'octroi de deux (2) nouvelles ressources en santé mentale, qui seront prêtées à temps plein au poste de police. Signe que ces (2) postes sont très convoités, pas moins de 35 professionnels ont postulé pour travailler en étroite collaboration avec les policiers de Terrebonne.

9 h 16 Arrivée de Mathieu Désilets

M. Brisson précise qu'il n'y aura pas de patrouille mixte, mais que les interventions sur le terrain seront quant à elles mixtes et les intervenants sociaux auront accès aux ondes radio. Mme Nathalie L'Heureux, intervenante psychosociale au Service de police, continuera pour sa part son travail sur le terrain afin de désamorcer certaines situations.

5. Contrôle de la population animale / Suivi du contrat avec le Berger Blanc inc.

M. Pelletier résume la situation contractuelle entre la Ville et le Berger Blanc inc., mandataire au niveau du contrôle de la population animale. Il avait déjà été question d'un litige concernant l'émission des constats lors des réunions du 7 avril 2022 et du 17 mai 2022 de la CSP.

Me Beaulieu explique que selon le devis, le fournisseur de services doit signifier les constats d'infraction directement au contrevenant. En date d'aujourd'hui, et ce depuis le 1er janvier 2022, aucun constat n'a encore été signifié et rien n'indique que le Berger Blanc veut changer sa façon de procéder.

Me Beaulieu indique que dans les rapports mensuels du fournisseur de services, on relève pourtant plusieurs infractions. M. Pelletier précise qu'il est notamment question de morsures de chiens.

Me Beaulieu informe que des discussions ont eu lieu entre la Direction de la police, de la Direction générale et la Direction du greffe et des affaires juridiques pour la résiliation du contrat par la Direction de la police. Un sommaire décisionnel a par la suite été produit à cet effet, pour une présentation à un prochain comité exécutif. Le Service des approvisionnements a également été impliqué dans la procédure à suivre.

Les membres de la CSP discutent entre eux et posent des questions au sujet de la situation contractuelle avec le Berger Blanc. Me Beaulieu mentionne que dans les dernières années recensées, entre 20 et 40 constats d'infraction ont été émis. En plus des enjeux de sécurité, il y a également un manque à gagner pour la Ville.

Après avoir fait part des différentes étapes franchies (appels, courriels, mise en demeure, etc.) jusqu'ici pour en arriver à une entente avec le fournisseur, Me Beaulieu mentionne avoir formulé une opinion juridique au soutien du sommaire décisionnel suivant la demande de la Direction de la police de voir ce qui pouvait être fait du contrat octroyé. Comme le contrat n'est pas respecté, la Ville souhaite résilier le contrat initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2023. Les membres de la CSP sont en accord avec cette façon de faire.

Il est par la suite question des différentes options qui s'offrent à la Ville afin d'éviter un bris de service. Il est notamment envisagé d'octroyer un contrat de gré à gré à un OBNL comme la SPCA Lanaudière-Basses-Laurentides.

Un suivi de la situation sera fait lors de la prochaine réunion.

6. Comité amis des animaux / Proposition

Mme Doyon rappelle qu'en début d'année 2022, l'un des mandats dévolus à la CSP (CE-2022-229-DEC) visait la création d'un comité consultatif sur la protection animale et éventuellement, l'élaboration d'une politique de gestion des

À ce sujet, M. Pelletier mentionne qu'un représentant de la SPCA, bien au fait de la réglementation municipale, serait un atout. Les membres de la CSP sont en accord avec cette proposition. Un représentant de la Direction de la police pourrait également prendre part aux rencontres du comité au besoin.

9 h 54 Alexandra Beaulieu quitte la réunion.

Après discussion, les membres de la CSP conviennent unanimement de formuler la recommandation suivante :

CSP-2022-09-15/01

IL EST RECOMMANDÉ *:*
Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique (CSP), que le comité exécutif recommande la création du Comité amis des animaux de la Ville de Terrebonne.

QUE la Direction des relations avec les citoyens et des communications, en collaboration avec la Direction du loisir et de la vie communautaire, soit mandatée afin d'organiser un appel de candidatures visant à recruter les deux (2) membres citoyens du comité.

ACCEPTÉ

7. Sécurité autour des parcs et des écoles

Mme Doyon s'adresse aux membres de la commission afin de discuter de la sécurité autour des parcs et des écoles. Depuis la rentrée scolaire, plusieurs collègues ont communiqué avec elle au sujet de plaintes de citoyens concernant des manœuvres dangereuses d'automobilistes à proximité des écoles, au début et à la fin des classes.

Mme Doyon dit être au courant des opérations policières spéciales depuis la rentrée, mais elle demande ce qu'il est possible de faire de plus pour assurer la sécurité des enfants.

M. Brisson mentionne que la même situation se répète année après année. Les plaintes augmentent sensiblement lors de la rentrée scolaire. Il précise que 80 % des constats d'infraction émis à proximité des zones scolaires concernent les parents d'élèves.

M. Brisson informe qu'une forte présence policière est prévue jusqu'au début du mois d'octobre 2022. En plus de l'émission de constats d'infraction, les policiers font beaucoup de sensibilisation après des parents qui déposent et viennent chercher leurs enfants. Bien souvent, ce sont les débarcadères qui sont problématiques.

M. Pelletier fait part qu'un bilan complet des opérations dans les zones scolaires sera déposé à la prochaine CSP.

De son côté, M. Bourassa indique qu'une tournée de toutes les écoles primaires avait été effectuée entre les années 2010 et 2012 et que des travaux d'une valeur de 750 000 $ avaient par la suite été réalisés afin de sécuriser les débarcadères. Il existe un rapport final des travaux réalisés en 2010 qui a été déposé.

Par ailleurs, en 2019, 32 afficheurs de vitesse ont été installés autour des écoles, un investissement de 200 000 $. D'importants travaux de réaménagement du carrefour giratoire sont prévus à l'intersection de la rue de Plaisance et du boul. des Plateaux, à proximité de l'école primaire des Explorateurs.

M. Bourassa mentionne que le centre de services scolaires ne veut que très rarement payer les travaux de réaménagement même s'ils sont réalisés sur leurs propres terrains.

Mme Poirier s'explique mal cette situation. Elle mentionne que la Ville cède déjà gratuitement les terrains pour les constructions d'écoles. Elle ne voit pas pourquoi la Ville devrait en plus payer pour les travaux de réaménagement de débarcadères autour des écoles. Pour tout ce qui concerne la voie publique, la Ville va continuer de réaliser ses propres travaux qui sont de nature à améliorer la sécurité des écoliers.

Mme Poirier indique que le Cabinet du maire fera un suivi à ce sujet.

8. Dépôt des procès-verbaux du CTC du 19 juillet 2022 et du 18 août 2022

Coordonnateur du Comité technique de circulation (CTC), M. Bourassa dépose, pour reddition de compte, le procès-verbal des réunions du 19 juillet 2022 et du 18 août 2022.

La mise en place d'un nouveau tableau de bord dynamique permettant de suivre en temps réel les requêtes adressées au CTC, qui a fait l'objet d'une présentation en comité plénier, en est un bon exemple.

Mme Doyon rappelle qu'une discussion ouverte sur le CTC aura lieu plus tard au cours de la présente réunion.

9. Projet pilote des rues à 30 km/h / Suivi

M. Bourassa informe que le projet pilote visant à réduire la vitesse maximale à 30 km/h dans certains quartiers résidentiels prendra forme comme prévu à la mi-septembre.

Déjà, une dizaine de demandes ont été formulées pour une deuxième phase.

Après analyse des principaux critères d'admissibilité (secteur fermé, peu d'accès, problématique de vitesse, rue de courte distance), les 11 secteurs suivants ont été inclus dans la première phase du projet pilote :

- Secteur du Lac-André;
- Secteur de la rue du Limier;
- Secteur Havre-du-Lac;
- Secteur de la rue du Sentier-de-la-Forêt;
- Secteur de la rue de Poitiers;
- Secteur Urbanova (déjà à 30 km/h);
- Secteur Jardins Angora;
- Secteur Vieux-Terrebonne (prévu été 2022 avec les terrasses);
- Secteur de la rue Montpellier;
- Secteur de l'école Jean-de-la-Fontaine;
- Secteur Domaine du Parc.

Un suivi régulier sera fait à la CSP.

10. Mesures de modération de la vitesse / Suivi des comptages routiers 2022

M. Bourassa dépose, à titre informatif, le tableau des comptages routiers effectués en lien avec les demandes de mesures de modération de la vitesse.

Les membres de la CSP constatent que sept (7) dossiers ont déjà été approuvés et pourront donc faire l'objet d'une installation au printemps 2023. Les dos d'âne allongés sont prévus aux endroits suivants :

- Rue Marco
- Rue Simone-Berthiaume``
- Rue des Libellules
- Rue Angelo``
- Rue Rochon
- Rue des Fougères (2).

M. Bourassa précise que d'autres mesures de modération pourront être installées plus tard à l'été 2023.

11. Sécurité intersection montée Major et route 337

Mme Doyon informe avoir eu connaissance de plaintes concernant la sécurité à l'intersection de la route 337 et de la montée Major, dans le secteur La Plaine. Une dame qui a été victime d'un accident de moto avec son mari a fait une intervention récemment au conseil municipal.

Mme Doyon demande si des travaux sont prévus afin d'augmenter la sécurité à cette intersection névralgique, dont la configuration est plutôt atypique.

M. Bourassa explique qu'avec l'agrandissement à venir de la route 337 par le MTQ, on prévoit notamment d'agrandir la baie de virage vers la montée Major et d'ajouter un trottoir surélevé pour les piétons. Du côté de la Ville, il est prévu d'ajouter un trottoir jusqu'à la rue Rodrigue, une fois les travaux du ministère complétés. On pourra aussi analyser la possibilité d'aménager la piste cyclable en site propre.

Les membres de la CSP discutent entre et posent des questions, notamment sur l'entrée charretière du restaurant McDonald's, dont la largeur pose une problématique au niveau de la sécurité.

Du côté de la Direction de la police, on dénombre 14 accidents au cours des trois (3) dernières années, mais M. Brisson précise que les accidents ont eu lieu principalement sur la 337, à la hauteur de la montée Major.

l'épaule des élus, à la fin du mois d'août dernier. L'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement du CTC et de faire en sorte que les membres du conseil municipal soient mieux informés des recommandations du comité.

M. Goulet précise que le directeur général de la Ville, M. Villandré, a été avisé de ce point à l'ordre du jour et qu'il est d'accord pour que les membres et invités de la CSP échangent sur le sujet.

M. Bourassa souligne que les requêtes de circulation sont en forte croissance depuis quelques années. Pas moins de 545 dossiers ont été traités par le CTC en 2021. Et jusqu'ici en 2022, on fait état de 363 requêtes de circulation. On devrait donc encore une fois atteindre plus de 500 dossiers.

M. Bourassa explique que seulement au cours des mois de juillet et août, le CTC a reçu 69 nouvelles requêtes. Il mentionne que les rendez-vous « Un brin de jasette », initiés par les conseillers municipaux afin d'aller à la rencontre des citoyens cet été, ont été à l'origine de nombreuses requêtes de circulation.

Pour suffire à la demande, trois (3) réunions du CTC ont eu lieu au cours du dernier mois (18 août, 1er septembre et 15 septembre). Actuellement, le comité n'a pas la capacité d'aller plus rapidement. À ce sujet, Mme Grondin-De Courval que l'équipe dédiée au CTC à la Direction du génie fonctionne à pleine capacité. Si on veut encore augmenter la cadence du comité, ce sont d'autres projets au génie qui vont en souffrir.

Les membres de la CSP remercient les représentants de la Direction du génie pour ces explications. Ils discutent entre eux et posent des questions au sujet du fonctionnement du CTC et des pistes de solution pour le rendre encore plus performant, tout en respectant la capacité de livrer de l'administration municipale.

Il est notamment question des critères d'admissibilité et des délais pour l'installation des dos d'âne allongés.

M. Goulet, ancien coordonnateur du comité de circulation, informe qu'il prendre part avec M. Bourassa à une rencontre portant sur l'avenir du CTC avec le Cabinet du maire et la Direction générale, le 20 septembre prochain.

Mme Poirier indique que d'autres modèles de comité de circulation, en place dans d'autres villes, pourront être proposés.

Un suivi sera fait lors d'une prochaine réunion.

13. Correspondances

Aucune correspondance n'a été reçue.

14. Divers

Dossier 60 km/h sur Comtois

M. Bourassa informe que les quatre (4) afficheurs de vitesse qui devaient être installés sur le chemin Comtois seront finalement installés au printemps 2023. Il n'y avait pas de budget associé (30 000 $) à cette mesure de sorte que l'installation a dû être reportée.

Mme Poirier indique qu'elle fera des vérifications à ce sujet.

M. Bourassa rappelle que la vitesse maximale sera abaissée de 70 km/h à 60 km/h dans la portion Claude-Léveillé et des limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Stationnement hivernal

M. Désilets informe les membres de la CSP que le Cabinet du maire a demandé à l'administration municipale d'analyser la possibilité d'abolir dès la prochaine saison hivernale le stationnement alternatif dans les secteurs Urbanova, Jardins Angora et Domaine du Parc.

Afin de simplifier au maximum la réglementation sur le stationnement hivernal de nuit et d'harmoniser tous les secteurs, il faudrait donc modifier en conséquence le règlement municipal numéro 3902 sur la circulation et le stationnement.

Si tel est le cas, M. Bourassa insiste sur la nécessité de procéder rapidement puisque de nombreux panneaux de signalisation sur le stationnement devront être enlevés dans les secteurs concernés. La réglementation sur le stationnement hivernal de nuit débute le 15 novembre 2022.

15. Période de questions

Aucune question n'a été soulevée.

Rédaction du procès-verbal

Signature numérique de Joël Goulet
Date : 2022.10.11 15:20:47 -04'00'

Monsieur Joël Goulet,
Secrétaire, coordonnateur aux commissions permanentes

Signature de la présidente de la commission

Mme Valérie Doyon
Présidente, conseillère municipal

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1043-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine *l'Entente de compensation forestière dans le secteur du projet Urbanova – Projet de la Chamouchouane – Bout-de-l'île à 735 kv* entre la Ville de Terrebonne et Hydro-Québec, d'une durée de dix (10) ans, soit du début des travaux au printemps 2023 jusqu'à la fin des travaux en 2033.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

7.1

Direction responsable	Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	S.O.
Objet	Entente de compensation forestière entre Hydro-Québec et la Ville de Terrebonne dans le secteur du projet Urbanova

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de compensation forestière entre Hydro-Québec et la Ville de Terrebonne dans le secteur du projet Urbanova incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

Signataire :

Signature numérique de Serge VIllandré
Date : 2022.10.17 14:13:06 -04'00'

Serge Villandré, directeur général
Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Bureau de l'environnement et de la transition écologique
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	S.O.
Objet	Entente de compensation forestière entre Hydro-Québec et la Ville de Terrebonne dans le secteur du projet Urbanova

CONTENU

Mise en contexte

Hydro-Québec doit compléter la réponse aux exigences de la condition 5 du décret gouvernemental 355-2015 du 22 avril 2015, qui stipule que les pertes de superficies boisées entraînées par le déboisement de l'emprise des lignes de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île doivent être compensées par des travaux basés sur du reboisement et des travaux sylvicoles.

Historique des décisions

Date de la séance – Numéro de la résolution
CE-2017-950-DEC du 10 août 2017 : Entente avec hydro Quebec pour plantation au ruisseau de Feu.

Description

Les pertes de superficies à compenser à Terrebonne sont de 16,5 ha en reboisement pour le déboisement d'une partie de la section 5 de la ligne Chamouchouane – Judith-Jasmin et pour une partie de la déviation du circuit 7016 vers le poste du Bout-de-l'île.

La Ville et le ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs (MFFP) ont proposé en 2017 à Hydro-Québec de participer à un projet de reboisement de trois (3) secteurs faisant partie du territoire voué au développement du projet Urbanova et du secteur boisé du Parc de conservation du Ruisseau de Feu.

Hydro-Québec a procédé à des plantations sur le territoire de la Ville de Terrebonne, entre 2018 et 2020, et que celles-ci totalisent 10,3 hectares, dont 4,4 ha dans le Parc de conservation du Ruisseau de Feu.

Justification

Les superficies prévues à reboiser dans le secteur du projet Urbanova en 2017 n'ont pas été reboisées en raison de la complexité des travaux, des enjeux d'autorisations gouvernementales et de la difficulté à trouver des entrepreneurs pour réaliser les travaux.

De nouveaux sites dans le secteur du projet Urbanova ont été proposés par la Ville de Terrebonne et ceux-ci n'entraînent peu ou pas de travaux en milieux humides ou hydriques, ainsi qu'une gestion du phragmite pouvant être limitée à des interventions plus simples que celle proposée dans l'entente de 2017.

Il manque 7,4 hectares de plantation pour compléter le plan de compensation forestière du projet de la Choumouchouane – Bout-de-l'île et en plantant l'ensemble de cette superficie dans le secteur Urbanova, on obtient un total de 18,1 hectares de plantations à Terrebonne, ce qui est supérieur à un ratio de 1 :1 et répond ainsi aux attentes de la Ville de Terrebonne.

Aspects financiers

Calendrier et étapes subséquentes

- Signature de l'entente;
- Travaux de contrôle du phragmite;
- Plantations

PIÈCES JOINTES

- Entente de compensation forestière dans le secteur du projet Urbanova de la Ville de Terrebonne

- *Validation juridique*

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Mahotia Gauthier
2022.10.12
14:45:53 -04'00'

_____ **Date :** _____

Mahotia Gauthier, chef de section environnement et transition écologique
Bureau de l'environnement et de la transition écologique

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1044-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la radiation des avis de réserve, avis de renouvellement et avis d'expropriation, affectant les lots 6 454 259, 6 493 321 et 6 493 322 du cadastre du Québec, et publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, respectivement sous les numéros 22 954 378, 24 469 737 et 26 573 841.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de radiation des susdits avis de réserve, avis de renouvellement et avis d'expropriation par la Ville de Terrebonne affectant lesdits lots, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée audit acte.

QUE Me Gilles Renaud, notaire, soit mandaté pour la préparation, réception et publication du susdit acte de radiation.

QUE tous les frais et honoraires professionnels inhérents aux présentes radiations soient à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

8.1

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Radiation des avis de réserve, de renouvellement et d'expropriation affectant les lots 6 454 259, 6 493 321 et 6 493 322 du cadastre du Québec, situés sur la rue de Compostelle, et publiés au bureau de la publicité des droits de Terrebonne, sous les numéros 22 954 378, 24 469 737 et 26 573 841, à la suite d'une acquisition de gré à gré par la Ville de Terrebonne / AC-22-01.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne accepte, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la radiation des avis de réserve, avis de renouvellement et avis d'expropriation, affectant les lots 6 454 259, 6 493 321 et 6 493 322 du cadastre du Québec, et publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, respectivement sous les numéros 22 954 378, 24 469 737 et 26 573 841;

QUE le comité exécutif autorise le président ou le vice-président ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de radiation des susdits avis de de réserve, avis de renouvellement et avis d'expropriation par la Ville de Terrebonne affectant lesdits lots, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée audit acte;

QUE tous les frais et honoraires professionnels inhérents aux présentes radiations soient à la charge de la Ville de Terrebonne;

QUE Me Gilles Renaud, notaire soit mandaté pour la préparation, réception et publication du susdit acte de radiation.

Signataire :

Signature numérique de Serge Villandré
Date : 2022.10.17 14:09:49 -04'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du greffe et des affaires juridiques
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Radiation des avis de réserve, de renouvellement et d'expropriation affectant les lots 6 454 259, 6 493 321 et 6 493 322 du cadastre du Québec, situés sur la rue de Compostelle, et publiés au bureau de la publicité des droits de Terrebonne, sous les numéros 22 954 378, 24 469 737 et 26 573 841, à la suite d'une acquisition de gré à gré par la Ville de Terrebonne / AC-22-01.

CONTENU

Mise en contexte

Le 28 septembre 2022, la Ville de Terrebonne a procédé à l'acquisition des lots 6 454 259 et 6 493 321 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (les « **Lots** ») qui appartenaient à Les Entreprises Réjean Goyette inc., et ce, aux fins d'aménagement d'espaces verts et d'un passage piétonnier reliant la rue de Compostelle. Cette transaction immobilière est intervenue à la suite de procédures d'expropriation entreprises par la Ville de Terrebonne.

Dans le cadre de cette acquisition, un rapport sur les titres a été obtenu auprès de nos conseillers juridiques externes, afin de confirmer la validité des titres de propriété à l'égard des Lots. Conformément aux recommandations de nos conseillers juridiques, il y a lieu de procéder à la radiation des charges apparaissant aux chaînes de titres des Lots, considérant que la Ville a acquis de gré à gré ceux-ci. Ces charges consistent en un avis de réserve pour fins publics, un avis de renouvellement de réserve ainsi qu'un avis d'expropriation. Il est souhaitable que ces avis soient radiés au bureau de la publicité des droits, afin de clarifier les titres de propriété.

Historique des décisions

2022-05-09 – 338-05-2022
Approbation, par le conseil municipal, de l'acte de vente par Les Entreprises Réjean Goyette inc. à la Ville de Terrebonne, des lots 6 454 259 et 6 493 321 du cadastre du Québec, et autorisation de signature des documents.

2021-06-07 – 383-06-2021
Décret de l'expropriation liée aux Lots.

2020-08-24 – 372-08-2020
Adoption du règlement parapluie numéro 760.

2019-03-11 – CE-2019-221-DEC
Autorisation de renouvellement de l'avis d'imposition de réserve foncière relié aux Lots, pour une période additionnelle de deux (2) ans.

2016-05-09 – 235-05-2016
Autorisation d'imposition d'une réserve foncière pour des fins d'espace vert et de passage piétonnier sur le lot 5 590 422 du cadastre du Québec (correspondant aux Lots).

Description

Il y a lieu de procéder à la radiation des avis publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, à l'encontre des Lots, lesquels se résument comme suit :

- Un avis de réserve pour fins publiques en faveur de la Ville de Terrebonne, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 17 mars 2017, sous le numéro 22 954 378;

- Un avis de renouvellement de réserve pour fins publiques en faveur de la Ville de Terrebonne, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 15 mars 2019, sous le numéro 24 469 737 ;

- Un avis d'expropriation, dont copie est publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, le 11 août 2021, sous le numéro 26 573 841.

Nous recommandons donc la radiation de ces charges, lesquelles ne sont plus nécessaires à la Ville. En effet, la Ville est maintenant propriétaire des Lots, et elle a convenu de mettre fin à ses procédures d'expropriation. En effet, une transaction et quittance est intervenue entre la partie expropriée, soit Les Entreprises Réjean Goyette inc. et la Ville de Terrebonne, dont copie est annexée aux présentes. Conformément à cette entente, la Ville s'est désistée de l'avis d'expropriation et elle est devenue propriétaire des Lots visés par ses procédures d'expropriation.

Justification

Il est donc justifié de procéder à la radiation des susdits avis publiés au bureau de la publicité des droits, afin que la Ville détienne de bons et valables titres de propriété, clairs et libres de toute charge.

Une validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques est jointe au présent sommaire décisionnel.

Aspects financiers

- Frais et honoraires professionnels (préparation, réception et publication de l'acte de radiation);

Calendrier et étapes subséquentes

- Signature de l'acte de radiation devant Me Gilles Renaud, notaire;
- Publication de l'acte de radiation au registre foncier.

PIÈCES JOINTES

- Projet d'acte de radiation;
- Copies des actes à être radiés;
- Transaction et quittance;
- Validation juridique de la Direction du greffe et des affaires juridiques.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 3 octobre 2022

Me Joëlle Ethier, notaire
Direction du greffe et des affaires juridiques

Endosseur :

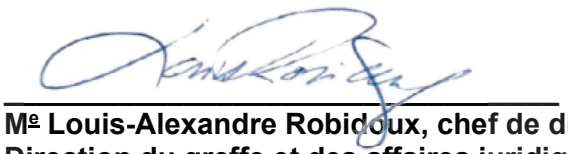

Date : _6-10-2022

Me Louis-Alexandre Robidoux, chef de division – affaires juridiques
Direction du greffe et des affaires juridiques

Approbateur :

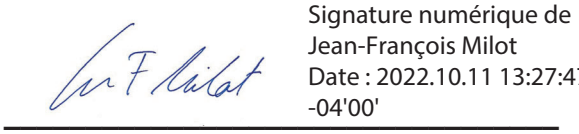

Signature numérique de
Jean-François Milot
Date : 2022.10.11 13:27:47
-04'00'

Date : _____

Me Jean-François Milot, greffier et directeur
Direction du greffe et des affaires juridiques

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1045-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de madame Julie Richard à titre de cheffe de division, arts, culture et bibliothèques, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à compter du 5 décembre 2022, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

QUE le salaire de madame Richard soit fixé à l'échelon 9 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

10.1

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Approbation de l'embauche de madame Julie Richard, chef de division, arts, culture et bibliothèques, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du 5 décembre 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'entériner l'embauche de madame Julie Richard à titre de chef de division, arts, culture et bibliothèques, à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du lundi 5 décembre 2022, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadre de la Ville de Terrebonne.

QUE le salaire de madame Julie Richard soit fixé à l'échelon 9 de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur

Signataire :

Signature numérique de Serge Villandré
Date : 2022.10.24 13:06:32 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Approbation de l'embauche de madame Julie Richard, chef de division, arts, culture et bibliothèques, poste cadre régulier à temps complet, à la Direction du loisir et vie communautaire.

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 64 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs, le conseil municipal délègue au comité exécutif le pouvoir d'embaucher un cadre, excluant le directeur général, le greffier, le trésorier, les directeurs et leurs adjoints, et à le confirmer à ce poste lorsqu'il a complété avec succès sa période de probation.

À la suite du départ de madame Geneviève Cadieux, nous avons procédé à l'affichage interne et externe du poste de chef de division, arts, culture et bibliothèques, à la Direction du loisir et vie communautaire.

Historique des décisions

Description

À cet effet, nous recommandons que le comité exécutif entérine l'embauche de madame Julie Richard, à titre de chef de division, arts, culture et bibliothèques, à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du lundi 5 décembre 2022, selon les conditions de travail du personnel cadre. Le salaire de madame Julie Richard est fixé au 9ième échelon de la classe 7, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Justification

Sept (7) personnes de l'externe (dont 6 provenant d'une firme de chasseur de tête) ont été rencontrées en entrevue par le comité de sélection formé d'un (1) représentant de la Direction des ressources humaines et d'un (1) représentant de la Direction du loisir et vie communautaire.

Au terme du processus de sélection, les membres du comité vous recommandent l'embauche de madame Julie Richard pour pourvoir le poste de chef de division, arts, culture et bibliothèques.

Aspects financiers

Poste budgétaire : 1-02-715-00-111

Calendrier et étapes subséquentes

La date d'entrée en fonction sera le 5 décembre 2022.

PIÈCES JOINTES

- Curriculum vitae

SIGNATURES

Responsable du dossier :

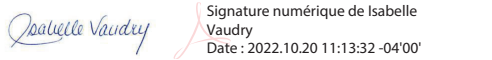

Date : _____

Isabelle Vaudry, Conseillère en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

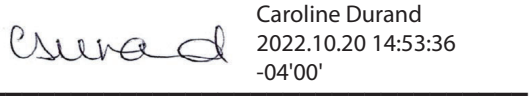

Date : _____

Caroline Durand, CRIA, Chef de division, dotation et développement organisationnel
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Date : _____

Hélène Akzam, CRHA, Directrice
Direction des ressources humaines

Approbateur :

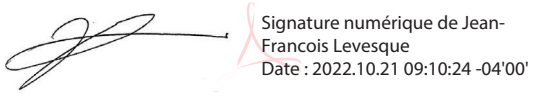

Date : _____

Jean-François Lévesque, Directeur
Direction du loisir et vie communautaire

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1046-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD-2022-09-13/01), recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 804 établissant un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, afin de modifier le pourcentage de la remise pour le programme « Je reverdis ma rue » et d'ajouter trois (3) programmes de subvention*, sous le numéro 804-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.1

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	12 octobre 2022 **Déposé et signé pour le comité du 19 octobre 2022*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	24 octobre 2022 **Dossier reporté au comité du 26 octobre 2022 et au conseil du 14 novembre 2022*
Objet	Adoption du Règlement modifiant le règlement numéro 804 établissant un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, afin de modifier le pourcentage de la remise pour le programme « Je reverdis ma rue » et d'ajouter trois (3) programmes de subvention.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le règlement établissant un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, sous le numéro 804-1.

Signataire : Signature numérique de Stéphane Larivée Date : 2022.10.14 09:02:17 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	12 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	24 octobre 2022
Objet	Adoption du Règlement modifiant le règlement numéro 804 établissant un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, afin de modifier le pourcentage de la remise pour le programme « Je reverdis ma rue » et d'ajouter trois (3) programmes de subvention.

CONTENU

Mise en contexte

La présente demande vise à bonifier les programmes offerts aux citoyens dans le cadre de l'aide financière octroyée pour la plantation d'arbres sur terrains privés.

Historique des décisions

4 mai 2021 – Résolution no 256-04-2021 du conseil municipal
Adoption du règlement 804 – intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour la plantation d'arbres sur les terrains privés ».

Description

Le projet vise à modifier le pourcentage de la remise pour le programme « Je reverdis ma rue » passant de 50 % à 100 % du montant admissible.

Le projet vise également l'ajout de trois (3) nouveaux programmes de subvention :

1. Remplacement des arbres privés abattus ;
2. Reboisement en bandes riveraines ;
3. Plantation communautaire et institutionnelle.

Justification

Les programmes recommandés appuient la stratégie du Plan d'action canopée 2022 d'encourager la plantation d'arbres sur terrains privés :

Les résultats du programme actuellement en vigueur « **Je reverdis ma rue** » nous indiquent qu'avec seulement 100 demandes reçues en 2021 pour ce programme, le passage de 50 % à 100 % du montant admissible incitera davantage les citoyens à participer à ce programme.

La Ville de Terrebonne a reçu plusieurs demandes et commentaires de citoyens concernant l'ancien programme de distributions d'arbres gratuits aux citoyens qui se déroulait dans chaque arrondissement. Le nouveau programme proposé « **Remplacement des arbres privés abattus** » permettra de répondre à ce besoin, ainsi qu'à ultimement remplacer davantage d'arbres privés abattus autres que dans le cadre du plan de lutte contre l'agrile du Frêne.

Les propriétaires qui doivent reboiser leurs bandes riveraines et les citoyens qui doivent couper d'autres essences d'arbres que des frênes n'ont aucun programme d'aide pour le moment. Ces programmes viennent combler ces besoins.

Le nouveau programme proposé « **Reboisement en bandes riveraines** » se réfère à deux actions stratégiques du plan d'action canopée soit :

- Action1.8 : réaliser l'inventaire de l'état des bandes riveraines et déploiement des efforts nécessaires pour leur revégétalisation.
- Action3.5 : encourager l'intégration de la canopée dans la gestion agricole.

À la suite de l'abolition du Plan vert 2009, l'ancien programme de « plantation d'arbres communautaire » du n'a jamais été reconduit occasionnant le refus de plusieurs demandes d'organismes et de citoyens désirant s'impliquer en environnement. Le nouveau programme proposé « **Plantation communautaire et institutionnelle** » vient donc corriger cette situation en établissant de nouveaux critères d'admissibilité.

Ces recommandations ont été favorablement reçues lors de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable du 13 septembre cité précédemment. **CEMDD-2022-09-13/01**

Aspects financiers

Ces programmes sont financés à même le FONDS DE L'ARBRE comme prévu au règlement 804.

Calendrier et étapes subséquentes

Conseil municipal du 24 octobre 2022.

PIÈCES JOINTES

- R804-1 projet CE
- Validation juridique-Autorisation CE_règlements_signéAB
- Plan d'action canopée (tableau sommaire des stratégies)
- Fond de l'arbre - État financier 2019-2020-2021
- R804
- CEMDD-2022-09-13/01 (version préliminaire)
- RESO 256-04-2021

SIGNATURES

Responsable du dossier :

2022.09.28 13:38:46 -04'00'

Date : _____

Bruno Thibault, chef de division parcs et espaces verts
Direction des travaux publics

Endosseur :

Signature numérique de Alain De Guise
Date : 2022.09.28 15:22:38 -04'00'

Date : _____

Alain de Guise, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid ouali
Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.10.03 09:04:13 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1047-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9086 à **SYSTÈMES DE DISTRIBUTION INTÉGRÉS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE (WAJAX),** plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille pour la Direction des travaux publics, division voirie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 146 018,25 $, taxes incluses, comprenant l'échange d'un véhicule, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE l'octroi dudit contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement numéro 827 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents nécessaires à l'achat dudit véhicule pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.2

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26/10/2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9086 à la société WAJAX, pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille pour la direction des travaux publics « division voirie », pour un montant de 146 018,25 $ incluant l'échange de véhicule.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer le contrat SA22-9086 à **WAJAX**, pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille pour la direction des travaux publics « division voirie », au prix de sa soumission incluant le retour de l'échange, soit une somme de 146 018,25 $ taxes incluses comprenant l'échange d'un véhicule, conformément au document d'appel d'offres public.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE l'octroi dudit contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 827 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Que le chef de division ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

Signataire :

Signature numérique de Stéphane Larivée
Date : 2022.10.19 09:25:44 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26/10/2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA22-9086 à la société WAJAX, pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenille pour la direction des travaux publics « division voirie », pour un montant de 146 018,25 $ incluant l'échange de véhicule.

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre du plan triennal d'immobilisation, selon la fiche PTI 10033, ce programme de remplacement a pour but de stabiliser les coûts d'entretien, d'optimiser les opérations, de réduire les coûts de consommation des carburants et diminuer l'empreinte en carbone de la Ville.

La direction des travaux publics désire faire l'acquisition d'une excavatrice sur chenille pour la division voirie.

Un avis public d'appel d'offres fut publié le 19 juillet 2022 dans le journal LA REVUE et par le système électronique SEAO.

Le produit de disposition de la pelle sur chenille Komatsu donnée en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 827.

Historique des décisions

64-02-2022 Adoption du Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Terrebonne pour les années 2022, 2023 et 2024, conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes.

Description

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juillet dernier et trois (3) fournisseurs ont soumissionné, dont Wajax (Systèmes de distribution intégrés, société en commandite), Longus équipement inc., et Brandt tractor lt.

L'octroi est accordé à la firme « WAJAX », plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de **127 000** $ plus les taxes applicables soit 157 000 $ moins le véhicule d'une valeur d'échange de 30 000 $ (Pelle sur chenille Komatsu PC78US6 # série 9890 — année 2007).

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Wajax	146 018,25 $	0	146 018,25 $
Longus équipement inc.	160 340,69 $	0	160 340,69 $
Brandt tractor ltd.	174 187,13 $	0	174 187,13 $
Dernière estimation réalisée ($)	193 000,00 $	0	193 000,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme — estimation)			(46 981,75) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme — estimation)/estimation) x 100]			-24,34 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse — la plus basse)			14 322,44 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse — la plus basse)/la plus basse) x 100]			9,81 %

Explication de l'écart de 24 % :
La concurrence entre les soumissionnaires et la hausse du prix des véhicules usagés.

Aspects financiers

Montant du déboursé :	146 018,25 $ (taxes incluses)

☒ Budget des activités des investissements (certificat requis)

Fiche PTI no : 10033 Projet hors PTI : _____

Règlement d'emprunt no : 827 Terme : 10 ans

Calendrier et étapes subséquentes

N/A

PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres signée
- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-22-9086) :
  - Analyse et recommandation
  - Analyse technique
  - Bordereau de soumission — WAJAX
  - Fiche résultat ouverture des soumissions
- Fiche PTI 10033

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de Alain Vermette
Date : 2022.10.18 10:59:35 -04'00'

Alain Vermette, chef division mécanique
Direction des Travaux publics

Date : _____

Endosseur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.10.18 10:15:08 -04'00'

Yannick Venne, directeur adjoint
Direction des Travaux publics

Date : _____

Approbateur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.10.18 10:16:04 -04'00'

Hafid Ouali, directeur
Direction des Travaux publics

Date : _____

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1048-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif résilie le contrat SA21-9082 octroyé à **CIMA+ S.E.N.C.** suivant la publication de l'appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénieurs-conseils dans le cadre de la mise en place de secteurs de suivi de la consommation d'eau de la Ville de Terrebonne.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à CIMA+ S.E.N.C. afin de les informer que ledit contrat prendra fin le 1er novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

13.3

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Résiliation du contrat SA21-9082 accordé à CIMA+ S.E.N.C. pour services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la mise en place de secteurs de suivi de la consommation d'eau de la Ville de Terrebonne.

IL EST RECOMMANDÉ :

De résilier le contrat SA21-9082 octroyé à CIMA+ S.E.N.C. suivant la publication de l'appel d'offres public.

De transmettre une copie de la présente résolution à CIMA+ S.E.N.C. afin de les informer que ledit contrat prendra fin le 1er novembre 2022.

Signataire :

Signature numérique de Stéphane Larivée
Date : 2022.10.19 09:36:38 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Résiliation du contrat SA21-9082 accordé à CIMA+ S.E.N.C. pour services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la mise en place de secteurs de suivi de la consommation d'eau de la Ville de Terrebonne.

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre de l'implantation d'équipements de suivi de l'eau, pour se conformer aux différents règlements et politiques, selon la fiche PTI 10043, il était prévu d'installer des chambres de débitmètres sur le territoire, afin d'estimer la consommation résidentielle d'eau potable. Le dépôt au printemps 2022 de l'étude d'avant-projet de CIMA+ S.E.N.C. a montré une hausse importante des coûts estimés.

Conséquemment, le 13 juillet 2022, le conseil municipal a adopté une résolution pour le règlement 798-1 ayant pour but de modifier le règlement 798, adoptant une autre méthode du suivi de l'eau, tout en gardant les mêmes objectifs.

Historique des décisions

- **12 septembre 2022 - Résolution no 579-09-2022 du conseil municipal**
  Adoption finale du règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 permettant la réalisation de travaux d'implantation et de remplacement des équipements de suivi de l'eau, afin de modifier la description des travaux et montants de l'Annexe « A ».
- **13 juillet 2022 – Résolution no CE-2022-773-REC**
  Adoption du règlement 798-1 modifiant le règlement 798 permettant la réalisation de travaux d'implantation et de remplacement des équipements de suivi de l'eau, afin de modifier la description des travaux et montants de l'Annexe « A ».
- **2 février 2022 – Résolution nº CE-2022-91-DEC**
  Octroi du contrat de services professionnels SA21-9082 à CIMA QUÉBEC S.E.N.C. pour des ingénieurs-conseils dans le cadre de la préparation d'études, des plans et devis ainsi que les services de surveillance des travaux de mise en place de secteurs de suivi de la consommation d'eau de la Ville, pour une dépense totale de 396 129,12 $

Description

Le règlement 798-1 adopté le 22 septembre prévoit le financement pour le suivi de l'eau en déployant des compteurs d'eau dans un échantillon de résidences.

Le mandat de CIMA+ S.E.N.C. était de faire les études, les plans et les devis pour l'installation de chambres de mesure de débits et ainsi estimer la consommation résidentielle.

La Ville a tenu au courant CIMA+ S.E.N.C. de ses réflexions concernant la suite du projet et du changement d'approche vu les sommes estimées en avant-projet.

Justification

Considérant le changement d'approche pour l'estimation de la consommation résidentielle, le contrat octroyé à CIMA+ S.E.N.C. devient inutile et ne peut être utilisé, car la nature du projet est différente.

Des discussions ont eu lieu entre CIMA+ S.E.N.C. et la Ville afin de déterminer les sommes dues pour le travail effectué. Une facture finale (no 22209620) d'une somme de 68 400$ taxes incluses a été émise le 13 juin 2022 par l'entreprise et a été acquittée par la Ville. Ce montant incluait tout le travail fait par le consultant ayant mené au dépôt du rapport d'avant-projet.

Afin de clore le mandat et de libérer les sommes restantes, la résiliation du contrat SA22-9082 est nécessaire.

Aspects financiers

- N/A

Calendrier et étapes subséquentes

- Remise d'une copie de la résolution à CIMA+ S.E.N.C.
- Annulation du bon de commande et libération des sommes

PIÈCES JOINTES

- Résolution CE-2022-91-DEC ;
- Résolution CE-2022-773-REC ;
- Résolution 579-09-2022 – CM ;
- Facture finale CIMA+;
- Fiche PTI 10043.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Louis-Jean Caron
2022.10.14
11:15:32 -04'00'

_____

Louis-Jean Caron, chef de division
Assainissement et gestion de l'eau
Direction des travaux publics

Date : _____

Endosseur :

Signature numérique de Yannick Venne
Date : 2022.10.14 11:22:33 -04'00'

Date : _____

Yannick Venne, directeur adjoint
Direction des travaux publics

Approbateur :

Hafid ouali

Signature numérique de Hafid ouali
Date : 2022.10.14 14:43:14 -04'00'

Date : _____

Hafid Ouali, directeur
Direction des travaux publics

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1049-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif adopte la définition « **Honoraires professionnels pour la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'aqueduc de la Ville de Terrebonne avec celui de la Ville de Bois-des-Filion, entre la montée Gagnon et la rue Armand-Bombardier et entre la rue Bourdages et le boulevard Carmel** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet nº 10.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 108 250,00 $.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

14.1

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Adoption de la définition de l'objet nº 10 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, « Honoraires professionnels pour la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'aqueduc de la Ville de Terrebonne avec celui de la Ville de Bois-des-Filion, entre la montée Gagnon et la rue Armand-Bombardier, et entre la rue Bourdages et le boulevard Carmel », pour un montant maximum de 108 250,00 $. (N/D : MA_Définition objet 10 Reg 793)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter la définition "Honoraires professionnels pour la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'aqueduc de la Ville de Terrebonne avec celui de la Ville de Bois-des-Filion, entre la montée Gagnon et la rue Armand-Bombardier et entre la rue Bourdages et le boulevard Carmel" du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, soit l'objet nº 10.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 108 250,00 $ taxes incluses.

De mandater la Direction de l'administration et des finances afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

Signataire :

Signature numérique de Stéphane Larivée
Date : 2022.10.19 09:49:09 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Adoption de la définition de l'objet nº 10 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793, « Honoraires professionnels pour la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'aqueduc de la Ville de Terrebonne avec celui de la Ville de Bois-des-Filion, entre la montée Gagnon et la rue Armand-Bombardier, et entre la rue Bourdages et le boulevard Carmel, pour un montant maximum de 108 250,00 $. (N/D : MA_Définition objet 10 Reg 793)

CONTENU

Mise en contexte

Le 11 avril 2022, le conseil municipal entérinait l'entente intermunicipale entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Bois-des-Filion relativement à la fourniture de services d'urgence ponctuels en matière d'eau potable d'une durée de dix (10) ans avec option de renouvellement automatique par période successive de cinq (5) ans.

Aux fins de l'application de cette entente, la Ville de Bois-des-Filion s'est engagée à construire deux (2) interconnexions du réseau d'aqueduc, et ce, selon la répartition des contributions financières prévue à cette entente.

Le projet consiste à prolonger le réseau d'aqueduc à deux (2) endroits sur le territoire de la Ville de Terrebonne afin de rejoindre le réseau d'aqueduc de la Ville de Bois-des-Filion, soient :

- Site 1 : Prolongement de l'aqueduc de la rue Bourdages sur une distance approximative de 35 mètres (sur le territoire de la Ville de Terrebonne);
- Site 2 : Prolongement de l'aqueduc de la montée Gagnon sur une distance approximative de 275 mètres (sur le territoire de la Ville de Terrebonne).

La Ville de Bois-des-Filion aura aussi à prolonger leur réseau d'aqueduc afin de permettre le bouclage de l'aqueduc entre les deux municipalités.

Considérant que ces raccordements ne sont requis qu'en cas d'urgence en matière de fourniture d'eau, pour chacun des tronçons, une chambre de compteur d'eau sera également construite.

Afin d'entamer les services professionnels requis pour ce projet, le présent dossier consiste à définir un nouvel objet au règlement d'emprunt parapluie numéro 793 pourvoyant des honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne.

Le règlement d'emprunt parapluie numéro 793 a été adopté par le conseil municipal le 15 mars 2021, et approuvé le 30 juillet 2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Historique des décisions

28 septembre 2022 – CE-2022-977-DEC
Modification du montant relatif à l'objet numéro 7 du règlement de type parapluie 793 à 366 250 $

21 septembre 2022 – CE-2022-956-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 9 du règlement de type parapluie 793 au montant de 575 000 $

25 mai 2022 – CE-2022-574-DEC
Adoption de la définition de l'objet numéro 7 du règlement de type parapluie 793 au montant de 300 000 $

11 avril 2022 – 273-04-2022
Autorisation pour signature de l' entente intermunicipale entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Bois-des-Filion relativement à la fourniture de services d'urgence ponctuels en matière d'eau potable d'une durée de dix (10) ans avec option de renouvellement automatique par période successive de cinq (5) ans.

11 avril 2022 – 270-04-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 8 du règlement de type parapluie 793 au montant de 300 000 $

11 avril 2022 – 265-04-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 6 du règlement de type parapluie 793 au montant de 100 000 $

14 mars 2022 – 179-03-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 5 du règlement de type parapluie 793 au montant de 306 250 $

14 mars 2022 – 178-03-2022
Adoption de la définition de l'objet numéro 4 du règlement de type parapluie 793 au montant de 375 000 $

30 juillet 2021
Approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le MAMH.

7 juin 2021 – 374-06-2021
Adoption de la définition de l'objet numéro 3 du règlement de type parapluie 793 au montant de 90 000 $.

10 mai 2021 – 296-05-2021
Adoption de la définition de l'objet numéro 2 du règlement de type parapluie 793 au montant de 240 000 $.

12 avril 2021 – 222-04-2021
Adoption de la définition de l'objet numéro 1 du règlement de type parapluie 793 au montant de 1 100 000 $.

15 mars 2021 – 137-03-2021
Adoption du règlement de type parapluie numéro 793.

11 mars 2021 – 100-03-2021
Avis de motion pour adoption du règlement de type parapluie 793.

Description

La définition de l'objet nº 10 permettra à la Ville de préciser les besoins et d'attribuer une portion du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 pour le financement de la dépense.

L'objet nº 10 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 est le suivant :
Honoraires professionnels pour la réalisation des travaux d'interconnexion du réseau d'aqueduc de la Ville de Terrebonne avec celui de la Ville de Bois-des-Filion, entre la montée Gagnon et la rue Armand-Bombardier, et entre la rue Bourdages et le boulevard Carmel.

Justification

L'adoption de l'objet nº 10 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 permettra le financement de mandats de services professionnels en vue de la réalisation des études préliminaires, des relevés, des plans et devis et la surveillance des travaux en vue de la réalisation des travaux.

La définition de l'objet nº 10 du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 a été validée par la Direction du greffe et des affaires juridiques.

Aspects financiers

La Direction du génie a procédé à l'estimation des honoraires professionnels requis. La dépense est estimée à un montant maximum de 108 250,00 $ (voir estimation budgétaire).

Calendrier et étapes subséquentes

- Adoption par le comité exécutif de la définition de l'objet nº 10 du règlement parapluie numéro 793 (26 octobre 2022);
- Appel d'offres par la Ville de Bois-des-Filion pour le contrat de services professionnels plans et devis et surveillance – Automne 2022.

PIÈCES JOINTES

- Validation juridique;
- Annexe A – Estimation des honoraires professionnels requis;
- Entente;
- Fiche 10120;
- Plan de localisation des sites.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signé numériquement
par Marianne Aquin
Date: 2022.10.17
16:32:59-04'00'

_____ **Date : _____**

Marianne Aquin, ing.
Chef de division par intérim — Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

_____ **Date : _____**

Stéphane Larivée, ing., MBA
Directeur par intérim
Direction du génie

(N/D : MA_Définition objet 10 Reg 793)

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1050-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **MLC ASSOCIÉS INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA22-3041 pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi que la réfection de la rue Isidore, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 156 366,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'un montant provisionnel de 15 636,60 $, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

14.2

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Octroi du contrat SA22-3041 à MLC associés inc. pour les services professionnels (plans, devis et surveillance des travaux) pour la réhabilitation des conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi que la réfection de la rue Isidore pour un montant de 156 366,00 $ ainsi qu'un montant provisionnel maximal de 15 636,60 $ pour dépense imprévue. (N/D : SN_07-22-017-Octroi SP_RéhabAQ et Isidore)

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA22-3041 à MLC associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réhabilitation des conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi que la réfection de la rue Isidore, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 156 366,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'un montant provisionnel de 15 636,60 $, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Signature numérique de Stéphane Larivée
Date : 2022.10.19 09:58:40 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Octroi du contrat SA22-3041 à MLC associés inc. pour les services professionnels (plans, devis et surveillance des travaux) pour la réhabilitation des conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi que la réfection de la rue Isidore pour un montant de 156 366,00 $ ainsi qu'un montant provisionnel maximal de 15 636,60 $ pour dépense imprévue. (N/D : SN_07-22-017-Octroi SP_RéhabAQ et Isidore)

CONTENU

Mise en contexte

Le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2022 — 2024 prévoit la réalisation de nombreux projets de développement et de protection/maintien des actifs municipaux, dont un programme de réfection des chaussées (fiche PTI 2022 — 2024 : 10 129) ainsi qu'un programme de réhabilitation des conduites d'aqueduc (fiche PTI 2022 — 2024 : 10 267).

Le contexte de vieillissement des infrastructures souterraines ainsi que de la dégradation avancée des éléments de surface, dont le revêtement en enrobés, fait en sorte que des travaux sont requis afin de mettre à niveau les actifs municipaux de la côte Boisée.

Le contexte de vieillissement des infrastructures souterraines ainsi que de la dégradation avancée des éléments de surface fait en sorte que la réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi que la réfection de la rue Isidore est nécessaire.

Le présent projet prévoit les travaux suivants :

Réhabilitation de l'aqueduc :
Rue Durocher (Chemin Gascon à rue Philippe-Ferland)/Tronçon intégré 1106
Rue Lavertu (Chemin Saint-Charles à rue Philias-Mathieu)/Tronçon intégré 1989
Rue de la Soméca (Chemin Saint-Charles à rue Florent)/Tronçons intégrés 5788 et 5054
Rue Claude (Chemin Saint-Charles à rue Florent)/Tronçons intégrés 5957, 6049 et 6050

Rue Isidore (Chemin Saint-Charles à rue Isidore)/Tronçon intégré 1958
Rue Coulombe (rue Florent à rue Meunier)/Tronçon intégré 1857
Rue Léo-Delorme (rue LeFrançois à rue Léo-Delorme)/Tronçons intégrés 1703, 1704 et 1705
Rue Ubald-Chartrand (rue Léo-Delorme à rue Henri)/Tronçon intégré 1708
Rue des Violettes (rue des Pivoines à rue des Roses)/Tronçons intégrés 2056 et 2057
Rue des Roses (rue des Violettes à rue des Orchidées)/Tronçon intégré 2055
Îles-des-Moulins (Îles des Moulins à la rue des Braves)
Rue Godard (rue Phillipe-Ferland à rue Pauzé)/Tronçons intégrés 1144 et 1145
Chemin Saint-Charles (rue de l'Église à rue de l'Île-des-Gardes)

Réfection de la fondation et du pavage :
Rue Isidore (Chemin Saint-Charles à rue Isidore)/Tronçon intégré 1958

Historique des décisions

9 août 2022 – 483-08-2022
Adoption du règlement numéro 866 décrétant des travaux de la réhabilitation des conduites d'eau potable sur diverses rues et de réfection de la rue Isidore et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 8 061 000 $.

Description

Afin de mener à terme le projet, il est requis d'obtenir les services professionnels d'une firme multidisciplinaire afin de réaliser les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour la réhabilitation des conduites d'eau potable sur diverses rues ainsi que la réfection de la rue Isidore.

Justification

La Ville a procédé à un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et le journal La Revue de Terrebonne, le 7 septembre 2022.

Six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 septembre 2022.

Le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a évalué les soumissions le 6 octobre 2022 et a attribué les pointages ci-dessous, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article :

Contrat de services professionnels

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
MLC associés inc.	79,00	9,49	156 366,00 $	– $	156 366,00 $
Groupe Civitas inc.	75,50	8,87	162 689,63 $	– $	162 689,63 $
Efel experts-conseils	81,00	8,78	171 565,70 $	– $	171 565,70 $
Parallèle 54 expert conseil	72,50	7,93	177 699,61 $	– $	177 699,61 $
Shellex groupe conseil	74,50	3,61	396 433,80 $	– $	396 433,80 $

FNX-Innov	Non-conforme				
Dernière estimation réalisée ($)			272 433,26 $	– $	272 433,26 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (l'adjudicataire — estimation)					(116 067,26) $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(l'adjudicataire — estimation)/estimation) x 100]					-43 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire ($) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale — adjudicataire)					6 323,63 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale — adjudicataire)/adjudicataire) x 100]					4 %

La firme FNX-Innov ne s'est pas qualifiée, puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (article 573.1.0.1.1).

La firme MLC associés inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Aspects financiers

La dépense totale est de 172 002,60 $, taxes incluses, financée par le règlement 814 et est composée :

- Du contrat à octroyer de 156 366,00 $, taxes incluses ;
- Du montant provisionnel de 15 636,60 $, taxes incluses.

La dépense sera financée par le règlement numéro 866.

Calendrier et étapes subséquentes

- Octroi du contrat pour les services professionnels ;
- Réalisation des plans et devis ;
- Appels d'offres pour les travaux.

PIÈCES JOINTES

- Fiche AO ;
- Rapport de la division de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et des finances ;
- Plans d'ensemble.

- *Fiches PTI*

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Signature numérique de
Steven Nantel
Date : 2022.10.14 09:57:00
-04'00'

Date : _____

Steven Nantel, ing., chargé de projet
Chargé de projet, chantiers et infrastructure
Direction du génie

Endosseur :

Signé numériquement
par Marianne Aquin
Date: 2022.10.17
09:42:10-04'00'

Date : _____

Marianne Aquin, ing.
Chef de division par intérim — Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

Date : _____

Stéphane Larivée, ing., MBA
Directeur par intérim
Direction du génie

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1051-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 15 septembre 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-09-15/01	Approuver la demande d'ajout de panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue de Chenonceaux et du carré de Cunault.
CTC-2022-09-15/14	Approuver la demande d'ajout de signalisation « Arrêt » à l'intersection du boulevard Laurier et du chemin du Trait-Carré.
CTC-2022-09-15/18	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « balise de centre de rue » ainsi que du marquage au sol pour la zone parc de la rue Benoît.
CTC-2022-09-15/20	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « bollard » le long de la piste cyclable sur la rue de l'Hortensia.
CTC-2022-09-15/22	Approuver la recommandation du CTC d'aménagement de bollards, le déplacement de la signalisation « Arrêt » et l'ajout de marquage au sol de type « ligne d'arrêt » à l'intersection des rues Henri-Julien et Agnes-Martin et refus de la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type « dos d'âne allongé » à cette même intersection, ne rencontrant pas les critères de base.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-09-15/28	Approuver la demande d'interdiction de stationnement sur la rue de Vilmur, au coin du boulevard de Hauteville jusqu'aux entrées charretières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

14.3

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt du procès-verbal, adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 15 septembre 2022.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 15 septembre et d'adopter les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

Comité de circulation du 15 septembre 2022

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-09-15/01	Approuver la demande d'ajout de panneaux « Arrêt » à l'intersection de la rue Chenonceaux et du carré de Cunault.
CTC-2022-09-15/14	Approuver la demande d'ajout de signalisation d'arrêt à l'intersection du boulevard Laurier et du chemin du Trait-Carré.
CTC-2022-09-15/18	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type balise de centre de rue ainsi que du marquage au sol pour la zone parc de la rue Benoît.
CTC-2022-09-15/20	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type bollard le long de la piste cyclable sur la rue de l'Hortensia.
CTC-2022-09-15/22	Approuver la recommandation du comité de circulation d'aménager des bollards, de déplacer l'arrêt et d'ajouter du marquage au sol de type « ligne d'arrêt » à l'intersection des rues Henri-Julien et Agnes-Martin et de refuser la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type dos d'âne allongé à cette même intersection, ne rencontrant pas les critères de base.

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-09-15/28	Approuver la demande d'interdire le stationnement sur la rue de Vilmur au coin du boulevard de Hauteville jusqu'aux entrées charretières.

Signataire :

Signature numérique de
Stéphane Larivée
Date : 2022.10.19
09:50:29 -04'00'

Date : _____

Direction générale

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 15 septembre 2022.

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP). Le comité de circulation, créé en 2003, relève de la CSP et traite les requêtes de circulation formulées par les citoyen(ne)s de la Ville de Terrebonne.

En 2022, l'adoption du règlement numéro 820 abrogera les règlements numéros 718 et 718-1 et mettra à jour les dispositions régissant les sept (7) commissions permanentes du conseil municipal suivantes :

- Commission de l'administration (CADM) ;
- Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) ;
- Commission des sports, loisirs et plein air (CLOI) ;
- Commission du développement social et communautaire (CSOC) ;
- Commission de la sécurité publique (CSP) ;
- Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) ;
- Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL).

Relevant toujours de la CSP, le comité technique de circulation a pour principale mission d'assurer la sécurité des citoyens. À cet égard, le comité assure le suivi des requêtes de circulation et informe le conseil de toute mesure à prendre concernant la signalisation routière, le stationnement, les mesures de modérations, les vitesses, le camionnage et tout autre sujet se rapportant à sa mission. Au besoin, ils peuvent inviter des collaborateurs pour mieux analyser des dossiers.
Il recommande aussi au besoin les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique.

Historique des décisions

28 septembre 2022 — CE-2022-982-DEC

Réunion précédente
Dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) et des requêtes de signalisation du 1er septembre 2022.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 15 septembre 2022.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président. Comme le comité technique de circulation relève de la Commission de la sécurité publique (CSP), il doit respecter les mêmes exigences.

Aspects financiers

s.o.

Calendrier et étapes subséquentes

Les prochaines rencontres auront lieu le :
- 11 octobre 2022 ;
- 15 novembre 2022 ;
- 13 décembre 2022.

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal des requêtes du comité technique de circulation du 15 septembre 2022.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

_____ **Date : _____**

Patrick Bourassa,
Chargé de projet — Circulation et utilités publiques
Direction du génie

Endosseur :

_____ **Date : _____**

Marianne Aquin, ing.
Chef de division par intérim — Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :

_____ **Date : _____**

Stéphane Larivée, ing., MBA
Directeur par intérim
Direction du génie

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1052-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du conseil local du patrimoine (CLP) du 6 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.1

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Procès-verbal du conseil local du patrimoine du 6 octobre 2022

IL EST RECOMMANDÉ :

Que la Ville de Terrebonne prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal du conseil local du patrimoine du 6 octobre 2022.

Signataire : Signature numérique de Stéphane Larivée Date : 2022.10.19 10:36:48 -04'00'

_____

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	
Objet	Procès-verbal du conseil local du patrimoine du 6 octobre 2022

CONTENU

Mise en contexte

Dépôt du procès-verbal du conseil local du patrimoine du 6 octobre 2022.

Historique des décisions

Description

Le procès-verbal fait suite à la rencontre du conseil local du patrimoine tenue le 6 octobre 2022.

Justification

Tel que prévu par la *Loi sur le patrimoine culturel,* le mandat du conseil local du patrimoine est de donner son avis et ses recommandations au conseil municipal sur toute question relative à l'identification et à la protection du patrimoine.

Il peut en outre recommander :

- D'adopter un règlement afin de citer un bien patrimonial;
- D'établir un plan de conservation pour un bien patrimonial cité;
- De recommander ou non la démolition d'un bien cité ou compris à l'intérieur d'un site;
- D'acquérir de gré à gré ou par expropriation un immeuble patrimonial;
- De délivrer une autorisation ou de refuser une intervention sur un bien cité.

Pour les biens et immeubles patrimoniaux cités, les demandes concernant des travaux assujettis au règlement relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux numéro 810 doivent faire l'objet d'une décision du conseil municipal.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Les demandes feront l'objet d'une décision du conseil municipal.

PIÈCES JOINTES

Procès-verbal

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Étienne Lefebvre-Guimont

Date : 2022-10-13

ÉTIENNE LEFEBVRE-GUIMONT
Conseiller en planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

Éliane Lessard

Date : 2022-10-13

ÉLIANE LESSARD
Chef de division – Planification urbaine et réglementation
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

Signature numérique de
Robert Chicoine
Date : 2022.10.14
07:38:17 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1053-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 7 100,00 $ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 919 465 du cadastre du Québec, situé sur la rue Dero, conformément au *Règlement de zonage* numéro 1001, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

15.2

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Demande de contribution de 10% pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels en argent pour un montant de 7 100,00 $, pour le lot 2 919 465 situé sur la rue Dero. N/D : 2022-00292

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter la somme de 7 100,00 $ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 919 465 du cadastre du Québec, situé sur la rue Dero, conformément au *Règlement de zonage* no 1001, équivalent à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

Signataire :

Signature numérique de Stéphane Larivée
Date : 2022.10.19 10:42:02 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction de l'urbanisme durable
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	26 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Demande de contribution de 10% pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels en argent pour un montant de 7 100,00 $, pour le lot 2 919 465 situé sur la rue Dero. N/D : 2022-00292

CONTENU

Mise en contexte

Dans le cadre d'une demande de permis de construction # 2022-00599 pour une habitation unifamiliale, l'analyse a révélé que le lot visé issu de la rénovation cadastrale n'avait pas fait l'objet d'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. En vertu du règlement de zonage no 1001, article 447, toute demande de permis de construction d'un bâtiment principal qui a été immatriculé comme lot distinct sans permis de lotissement, mais résultant de la rénovation cadastrale doit s'acquitter de la contribution de 10 % de la valeur marchande pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Historique des décisions

N/A

Description

Localisation du projet	Lot existant	Utilisation projetée	Terrain(s) à bâtir	Contribution en argent	Plan minute / arpenteur
Rue Dero	2 919 465	Construction d'une maison unifamiliale isolée	1	7 100,00 $	Mme Noémie Lebel Min. : 1358 Dossier : 16880

Justification

RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE :
La Direction de l'urbanisme durable est favorable à une contribution sous forme monétaire.

CONSIDÉRANT QUE suivant l'analyse du dossier, le lot visé portait les no 341 partie et 342 partie avant la rénovation cadastrale et que cette information révèle qu'aucune contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels n'a été versée à la municipalité pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la contribution sous forme de terrain n'est pas applicable étant donné le projet de construction soumis;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réception du rapport d'évaluation réalisé par un évaluateur agréé mandaté par la Ville le terrain visé a une valeur de 71 000 $ pour l'ensemble du lot 2 919 465;

CONSIDÉRANT QUE la contribution monétaire doit être équivalente à 10 % de la valeur marchande de la partie du terrain visé par les anciens lots 341 partie et 342 partie;

CONSIDÉRANT les pièces jointes au présent dossier.

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Terrebonne accepte la somme de 7 100,00 $ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 919 465 du cadastre du Québec, situé sur la rue Dero, conformément au *Règlement de zonage* no 1001, équivalent à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

Aspects financiers

N/A

Calendrier et étapes subséquentes

Délivrance du permis de construction suivant l'approbation du comité.

PIÈCES JOINTES

- ☐ Matrice graphique avec photo aérienne;
- ☐ Certificat d'implantation / minute;
- ☐ Rapport d'évaluation;
- ☐ Fiche Infolot;
- ☐ Reçu de la contribution pour frais de parc.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Date : 2022-10-13

Guilhem Marchal
Inspecteur en urbanisme durable
Direction de l'urbanisme durable

Endosseur :

2022.10.14
08:28:30
-04'00'

Date : 2022-10-13

Marie-Josée Chicoine
Chef de division permis, inspections et requêtes
Direction de l'urbanisme durable

Approbateur :

Signature
numérique de
Robert Chicoine
Date : 2022.10.14
08:33:22 -04'00'

ROBERT CHICOINE
Directeur
Direction de l'urbanisme durable

Terrebonne
Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 octobre 2022.

CE-2022-1054-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif amende la résolution CE-2022-936-DEC du 7 septembre 2022 dans le cadre de l'octroi du contrat à **COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV** pour la webdiffusion et l'audiovisuel pour les évènements publics, afin de corriger le numéro du contrat pour le G22-11001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 27 octobre 2022

GREFFIER

RECOMMANDATION

18.1

Direction responsable	**Direction des relations avec les citoyens et des communications**
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	19 octobre 2022 **Déposé et signé pour le comité du 26 octobre 2022*
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Amendement à la résolution CE-2022-936-DEC afin de corriger le numéro du contrat octroyé à COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV pour la webdiffusion et l'audiovisuel pour les évènements publics

**7 septembre 2022*

IL EST RECOMMANDÉ : D'amender la résolution CE-2022-936-DEC du ~~24 août 2022~~ dans le cadre de l'octroi du contrat à COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV pour la webdiffusion et l'audiovisuel pour les évènements publics afin de corriger le numéro du contrat, soit le G22-11001.

Signataire :

Signature numérique de Serge Villandré
Date : 2022.10.12 10:07:56 -04'00'

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	19 octobre 2022
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Amendement à la résolution CE-2022-936-DEC afin de corriger le numéro du contrat octroyé à COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV pour la webdiffusion et l'audiovisuel pour les évènements publics

CONTENU

Mise en contexte

Une erreur s'est produite lors de la création de la résolution CE-2022-936-DEC. Le numéro est le G22-11001 et non le SA22-11003 tel que mentionné dans la résolution CE-2022-936-DEC.

Historique des décisions

7 septembre – CE-2022-936-DEC

Description

Une première demande de prix a été faite et portait le numéro SA22-11003. Toutefois, cette demande a été annulée. Un contrat gré à gré a ensuite été élaboré avec COOP DE SOLIDARITÉ WEBTV. Le numéro de ce contrat est donc le G22-11001.

Justification

Il est important de corriger le numéro du contrat pour que la résolution comprenne le bon numéro de contrat soit le G22-11001.

Inscrire la source de financement. On n'inclut plus le tableau. Il est simplement joint dans les pièces jointes.

Calendrier et étapes subséquentes

PIÈCES JOINTES

- Résolution CE-2022-936-DEC

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Karinne Trudel

Date : 6 octobre 2022

Karinne Trudel, Chef de division des stratégiques numériques et des communications
Direction des relations avec les citoyens et des communications

Approbateur :

Nadine Lussier

Date : 6 octobre 2022

Nadine Lussier, directrice
Direction des relations avec les citoyens et des communications